

## Convention de Partenariat Conseil Départemental 82 - CAUE 82

**Entre :**

- le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne représenté par son Président, Monsieur Michel WEILL,

d'une part,

**Et :**

- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Tarn-et-Garonne représentée par sa Présidente, Madame Dominique SARDEING, association régie par la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ci-après dénommé CAUE.

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, compte tenu des orientations de la politique départementale en matière de maîtrise de l'énergie et des ressources naturelles soutient depuis 2006, l'Espace Info Énergie, outil mis en place pour répondre à ces attentes. Depuis janvier 2021, ce dispositif a évolué en Guichet Rénov' Occitanie du CAUE de Tarn-et-Garonne sous l'impulsion de la Région et de l'État.

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Le Conseil départemental s'engage à soutenir financièrement le Guichet Rénov' Occitanie basé au CAUE de Tarn-et-Garonne.

### **ARTICLE 2** :

Pour 2022, l'aide financière du Conseil départemental à la réalisation de l'objectif de l'organisme s'élève à 75 580 €.

Elle sera créditée au compte du CAUE, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement ou par règlement d'acomptes sur demande écrite déposée auprès du Conseil départemental.

Les actions présentées pour 2022 portent sur :

#### **Le conseil et l'accompagnement du public** :

Permanences téléphonique  
Permanences physiques sur rendez-vous  
Permanences délocalisées dans les maisons France Services et mairies

Réponses aux courriers, fax ou e-mail  
Élaboration d'outils et de fiches thématiques.

### **L'animation :**

Ateliers thématiques  
Participation à des manifestations et organisation de manifestations  
Publication de documents pédagogiques  
Rencontres avec les professionnels (CAPEB/FFB/Agences immobilières, syndics, grandes surfaces bricolage...)  
Visites de sites pour faire découvrir des projets pertinents d'un point de vue énergétique et environnemental  
Conférences et soirées thermographie  
Animation de stands pop-up, sur les économies d'énergies (salon de l'habitat)  
Participation à des salons  
Animation d'une formation sur les écogestes  
Etc.

### **Gestion du centre de ressources :**

Sélectionner les publications, gérer la base documentaire, créer une matériauthèque, gérer le prêt de matériel.

### **Promouvoir le guichet unique (communication) :**

Diffusion de communiqués et interviews auprès des médias (presse et radios).  
Travail en partenariat avec l'ADIL, la CAPEB, les associations.

### **Formation :**

Participer à des colloques, conférences, sessions de formation ;

Elles sont réalisées par 3 équivalents temps plein (contre 1,7 ETP jusqu'en 2020).

## **ARTICLE 3 :**

Le budget nécessaire à la réalisation de l'objectif du GURE s'élève à 230 000 € :

- Salaires et charges : 170 000 €
- Frais de fonctionnement : 30 000 €
- Animation, sensibilisation : 30 000 €

Il est financé par une subvention du Conseil départemental de 75 580 € et des recettes attendues de 154 420 € (20 000 € en autofinancement et 134 420 € de recettes de la Région).

## **ARTICLE 4 :**

L'organisme s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs,
- à fournir un compte rendu d'exécution,
- à fournir le compte de résultats annuel,

Ces deux documents seront produits dès leur approbation en  
- à faciliter le contrôle du Conseil Départemental de la réalisation des actions, notamment  
l'accès aux documents administratifs et comptables.

**ARTICLE 5 :**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Montauban, le

Pour le CAUE 82

La Présidente,

Dominique SARDEING

Pour le Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

Le Président,

Michel WEILL